

www.snutefifsu.org | syndicat.snu@pole-emploi.fr 43/45, rue de Javel | 75015 PARIS | Tél : 01 43 92 28 80 | Fax : 01 40 57 21 35

43/43, Tue de Javei | 73013 FARIS | Tel . 01 43 92 20 00 | Fax . 01 40 37 21 3

MANIFESTE

POUR REPENSER ET REFONDER POLE EMPLOI

Réuni-e-s dans le cadre des Etats Généraux sur les Conditions de Travail à Pôle Emploi, nous avons confirmé notre analyse : pour travailler sans s'abîmer, il est indispensable de refonder Pôle Emploi.

Avant hier, ont été annoncés les chiffres de la demande d'emploi en France : ils sont catastrophiques. La France compte plus 3.106.000 demandeurs-es d'emploi au 29 Février 2012 (catégorie A), soit une augmentation de 6 % en un an.

Le SNU condamne le fait que les usager-e-s ne sont plus les bienvenus dans les agences de Pôle Emploi, gardé-e-s autant que faire se peut à distance par la mise en place de plates formes téléphoniques, d'auto délivrance des services, d'implantations d'agences de Pôle Emploi de plus en plus excentrées. Ceci s'accompagnant d'un durcissement des mesures de contrôle et de sanctions.

Le SNU Pôle Emploi, exige que le Service Public de l'Emploi soit repensé et refondé.

Le Service Public s'inscrit dans une continuité de droit, d'accès, d'égalité et donc dans la continuité de l'Etat. Il doit produire de l'égalité et de la citoyenneté, de la solidarité. Sa finalité sociale est d'être au service de la collectivité. Nous réaffirmons les principes d'égalité, de continuité, d'accessibilité, de non-discrimination, comme principes fondamentaux du Service public. Il permet l'accès à toutes et tous aux services de base que représentent la santé, l'éducation, les transports, l'emploi, la formation, la communication, l'information....Il tient compte des réalités des territoires et des spécificités des départements et territoires d'outre mer .

Le Service Public de l'Emploi a des missions d'orientation, de formation, d'insertion, de droit du travail, d'accompagnement, de conseil et d'indemnisation.

Nous exigeons que la France maintienne tout particulièrement son adhésion aux conventions 88 et 96 de l'OIT. Celles-ci confèrent la garantie d'un Service public de l'emploi dont le personnel pourra exercer son activité, sans subir les pressions indues des forces libérales dominantes.

Les usager-e-s du Service Public de l' Emploi, doivent non seulement avoir des voies de recours, d'informations, mais aussi intervenir dans les décisions qui les concernent. Nous voulons que dans les Conseils d'Administration, dans les instances représentatives, les organisations de chômeurs par exemple, siègent avec voie délibérative pour intervenir là ou leur sort se décide.

Cet élargissement du contrôle démocratique, rétablira l'Etat dans un rôle au service des usagers et des citoyens et non des intérêts dominants. La politique de l'emploi ne peut se réduire à la seule dimension du traitement social du chômage, surtout quand celui-ci est largement perverti par certaines entreprises qui se gorgent d'aides publiques sans engagement de leur part, ni contrôle.

Avec à peine, 48% de demandeurs d'emploi indemnisés, il faut remettre la personne au centre des dispositifs à venir, lui assurer un parcours choisi et sécurisé (emploi, formation, autres...), remettre en avant le partage du travail et lutter contre la précarité sous toutes ses formes.

Le financement des différentes composantes du SPE doit être assuré par l'Etat et nous réaffirmons par ailleurs que le «modèle entreprise» ne peut pas fonctionner dans le service public.

Il faut donc repenser la logique gestionnaire et managériale de Pôle emploi en redéfinissant les normes de son fonctionnement et les modes de financement en vigueur.

La réalité a dépassé nos craintes, Pôle Emploi est bien devenue cette «machine» nocive tant pour ses usager-e-s qu'à l'égard de son personnel. Outre les missions d'accompagnement à la recherche d'emploi, de conseil, de luttes contre les inégalités et discriminations, Pole Emploi doit améliorer l'indemnisation des chômeurs-es, qui se révèle être d'une injustice sociale profonde. Moins d'un D.E inscrit sur deux perçoit une allocation chômage: cette réalité doit être rappelée afin que cessent les stigmatisations des sans emploi par les tenants de la politique libérale. Les partenaires sociaux et l'Etat doivent donc améliorer le système d'indemnisation qui est un devoir de solidarité.

Nous militons pour une organisation du travail qui donne au personnel les moyens de réaliser leurs missions. Réaliser ses missions, voilà ce à quoi chacun et chacune de nous aspire, individuellement et collectivement.

Quant aux missions de Pôle Emploi, et dans l'attente de la création d'une sécurité sociale professionnelle visant un continuum de droits (sous contrôle social) qui répondrait à la revendication d'un revenu de remplacement pour toutes et tous (en formation, en situation de chômage, etc...), le SNU appelle à une augmentation des minima sociaux et à une révision totale de la convention Unédic en vigueur.

Paris, le 28 Mars 2012

